



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Monuments historiques : Vosges

Question écrite n° 8877

Texte de la question

M Serge Beltrame appelle l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur une petition signee par 163 habitants de la commune de Grand (sur 423 electeurs), soit 38,5 p 100 de la population majeure. Au moment ou il est annonce que le site historique de Grand doit prendre au cours de la presente decennie une grande extension touristique et educative, ils appellent l'attention des pouvoirs publics sur la necessite de donner aux monuments classes un relief digne de susciter l'admiration des esthetes et des touristes. Ils s'etonnent que le choeur, classe, de l'eglise Sainte-Libaire, soit depuis des annees soutenu par un echafaudage sans que rien ne permette de supposer que des travaux d'amelioration ou de renovation seront entrepris. Il lui demande, en consequence, de bien vouloir lui faire connaitre si des apaisements pourront etre apportees au souci legitime des habitants de Grand, souci qu'il partage dans l'espoir de voir l'Etat tout mettre rapidement en oeuvre pour apporter un ballon d'oxygene a une contree defavorisee depuis des decennies.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire est tout a fait sensible aux preoccupations de M Beltrame et des habitants de la commune de Grand. Il rappelle que le site archeologique de Grand fait partie des principales operations de la loi de programme sur le patrimoine monumental et qu'a ce titre, le dossier est instruit avec un soin particulier par ses services regionaux. Le prefet de la region Lorraine proposera, lors de la prochaine seance de la commission regionale du patrimoine historique, archeologique et ethnologique qui se tiendra le 22 mars 1989, d'inscrire la totalite de l'eglise sur l'inventaire supplementaire des monuments historiques et de saisir la commission superieure des monuments historiques en vue du classement de l'edifice. Des cette annee, une etude, incluant des sondages destines a analyser les desordres dus aux infiltrations d'eau, sera commandee a M Goutal, architecte en chef des monuments historiques territorialement competent. Au vu des conclusions emises par ce document, des travaux de restauration pourront etre entrepris sur l'ensemble de l'edifice en 1990 et permettront de retirer les etaiements soutenant actuellement le choeur. Le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire espere que ces informations seront de nature a apaiser les craintes de M Beltrame et des habitants de Grand.

Données clés

Auteur : [M. Beltrame Serge](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8877

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 414